

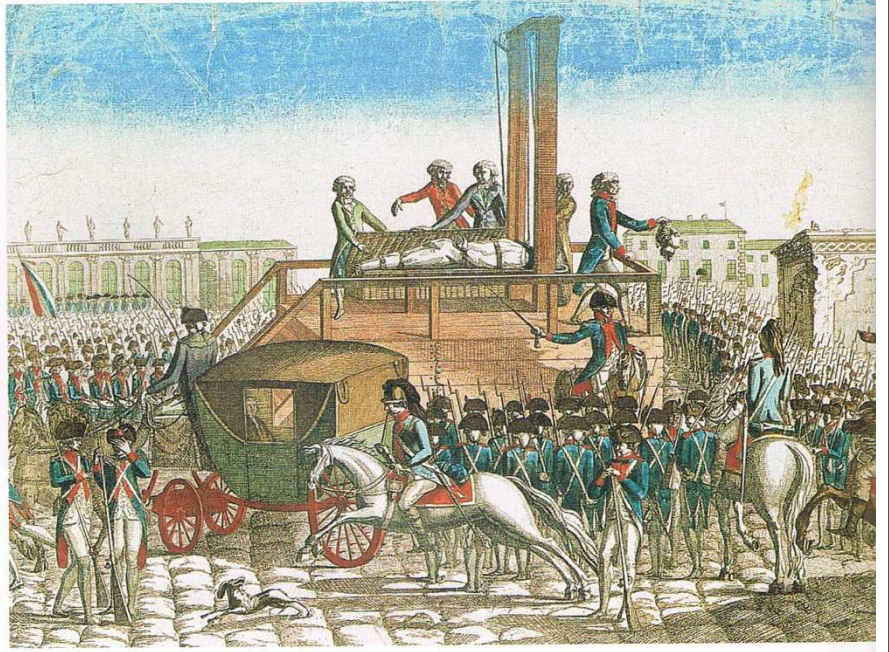
## De la Révolution à la République (1792)

**Doc 1 : la fin de la Monarchie : la Constitution** (d'après la Constitution de 1791).

*Texte de loi.* La souveraineté appartient à la Nation ; aucune section du peuple ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice. Le pouvoir législatif est délégué à une Assemblée nationale composée de représentants temporaires, librement élus par le peuple. Le pouvoir exécutif est délégué au roi. Le pouvoir judiciaire est délégué à des juges élus par le peuple. Il n'y a point d'autorité supérieure à celle de la loi. Le roi ne règne que par elle, et ce n'est qu'au nom de la loi qu'il peut exiger l'obéissance.

**Doc 2 : la fin de la monarchie : l'exécution de Louis XVI** (gravure, XVIIIe siècle)

Les opposants à la Révolution étaient exécutés sur la place de la Révolution à Paris (actuelle place de la Concorde). On utilisait pour cela une guillotine, machine composée d'une lame suspendue qui tranchait la tête du condamné.



**Doc 3 : les guerres de la Révolution**, Jean-Baptiste Mauzaisse (1784-1844), la Bataille de Fleurus, le 26 juin 1794, 1837).



### Lexique :

**Guillotiner** : couper la tête à l'aide d'une guillotine.

**Monarchie constitutionnelle** : une monarchie dans laquelle la constitution limite le pouvoir du roi.

**Une république** : un régime politique dans lequel le pouvoir n'est pas héréditaire.